



Motif de résiliation contrat internet

Par **AUPRESDEVOUS**, le **23/04/2008** à **15:31**

Bonjour,

J'ai signé un bon de commande auprès de chronopages (concurrent des pages jaunes) confirmant l'achat d'une page internet. J'ai remis en main propre à un commercial plusieurs chèques pour étalonner le paiement.

J'ai validé un BAT " bon pour accord d'affichage " le 3 avril dernier. A ce jour, aucune information concernant ma société n'est encore en ligne.

Leurs Conditions Générales de Vente s'engage sur une mise en ligne dans un délai de 15 jours ouvrés max.

1/ Comment se calculent les jours ouvrés chez Chronopages ?? 5 ou 6 jours par semaine ??

2/ Dans le cas où au bout des 15 jours ouvrés (soit le lundi 21/04 soit le jeudi 24/04)rien ne serait en ligne, je souhaite résilier ce contrat.

Comment faire pour récupérer l'argent qui a déjà été encaissé et également récupérer les chèques qui sont encore entre leurs mains ??

Merci beaucoup de votre aide,

J'ai sincèrement l'impression de m'être fait "avoir" par leur méthode commerciale de harcèlement et je recommande à tous une grande prudence si vous vous retrouvez à traiter avec eux.

Mathieu Sellier